
ICANN83 | Forum de politiques – Réunion du Conseil d'administration de l'ICANN et du GAC
Mardi 10 juin 2025 – 13h45 à 15h00 CEST

DAN GLUCK

Bonjour et bienvenue à la réunion GAC/CA de l'ICANN 83 le 10 juin à 11 h 45, heure locale. Je serai le gestionnaire de la participation à distance pour cette séance. Cette session est enregistrée et régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN ainsi que les règles anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Lors de cette séance, les questions et commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans la fenêtre questions et réponses. L'interprétation sera assurée en anglais, français et espagnol, le russe, l'arabe et le portugais.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez la main dans Zoom, lorsque vous serez appelé, les participants à distance auront le droit d'activer leur micro. Les participants sur place utiliseront un micro physique pour parler. Veuillez donner votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si ce n'est pas l'anglais. Et veuillez parler à un rythme raisonnable.

JE cède la parole au président du GAC, Nico Caballero.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

NICO CABALLERO

Merci, bienvenue à toutes et tous. J'ai le plaisir de vous présenter les collègues du CA, Chris Chapman, Tripti Sinha, Becky Burr, Monsieur Kurtis Lindqvist, PDG de l'ICANN et mes vice-présidents, Jorge Cancio de la Suisse et Marco Hogewoning des Pays-Bas. Cette session va durer jusqu'à 15 h, puis j'espère que nous aurons une pause café agréable.

Nous allons évoquer aujourd'hui quelques sujets, notamment répondre à des questions qui ont été transmises au CA en amont de la réunion. Nous tenterons de laisser suffisamment de temps pour qu'il puisse répondre à ces questions. Puis nous formulerons quelques remarques de conclusions. Bienvenue à mes collègues du CA.

Peut-on passer à la troisième planche, s'il vous plaît ?

Voici les 5 sujets principaux : élaboration des politiques de l'ICANN, données d'enregistrement et exactitude, accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, déclaration d'intérêts de la communauté et report – c'est le mot qui importe – de l'ATRT4, révision de la responsabilité et de la transparence. Tripti ?

TRIPTI SINHA

Merci, Nico, de nous accueillir pour cette session bilatérale. Il y a toujours eu un dialogue très fructueux entre nos deux organes et il y a eu de beaux résultats à ces échanges. Nous allons répondre à

vos questions à moins que Kurtis veuille nous dire un mot, ce n'est pas obligatoire. À toi de voir.

NICO CABALLERO

Prochaine planche, sujet 1. Alan, peux-tu dire un mot pour être sûr que l'on t'entend ?

ALAN BARRETT

Bonjour, j'espère que vous m'entendez bien.

NICO CABALLERO

Très bien. Alors, planche 4, élaboration des politiques de l'ICANN. Je ne vais pas vous lire tout le texte, il a été envoyé en amont de la session, mais je souhaite contextualiser la question. Les membres du GAC estiment que l'ICANN doit améliorer son approche en matière d'élaboration de politique et doit passer rapidement à une approche un peu plus ciblée en matière d'élaboration des politiques. Et ce aussi rapidement que possible selon nous, cela permettra de prendre des décisions de façon plus efficace et d'avoir des résultats tangibles plus rapidement. Cela dit, je vais donner la parole à mon collègue des Pays-Bas pour la question.

MARCO HOGEWONING

Alors, conformément au nouveau plan stratégique de l'ICANN, comment le CA et le PDG de l'ICANN peuvent-ils faire advenir ce changement organisationnel pour rendre plus efficace l'élaboration des politiques sans pour autant changer

intégralement le processus d'élaboration des politiques de l'ICANN et le GAC veut savoir comment il peut prêter main forte au CA dans le cadre de ces efforts.

TRIPTI SINHA

Merci. C'est Alan, du CA, qui va répondre à cette question.

ALAN BARRETT

Merci. Le CA apprécie cette question à propos du processus d'élaboration des politiques. Cela a été dit dans une session précédente du GAC, une nouvelle politique pourrait être élaborée en mois plutôt qu'en années. Comme vous le dites, dans le point 1.2 du plan stratégique, on parle de l'amélioration du processus d'élaboration des politiques sur ces 5 prochaines années. Donc c'est un sujet qui importe pour le CA.

Que pouvons-nous améliorer ? Bien définir le périmètre de chaque PDP, le rendre plus fluide ce processus et encourager les volontaires à contribuer. Nous pouvons avoir des approches plus ciblées pour différents groupes d'élaboration des politiques.

Évidemment, on ne va pas tout résoudre, mais on va pouvoir améliorer la situation. Le conseil de la GNSO a une approche plus ciblée également, s'en rapproche en tout cas. Par exemple, il y a un PDP sur les signes diacritiques qui a été lancé et qui est en avance sur le calendrier. C'est parce qu'il a été très bien cadré et très bien ciblé.

Le CA se félicite de ce débat avec le GAC et toute la communauté. Nous pensons que c'est au conseil de la GNSO qu'il faut concentrer ces efforts.

Donc nous suggérons que le GAC encourage le conseil de la GNSO à continuer à affiner son approche de périmètre restreint pour les PDP.

NICO CABALLERO

Merci. En effet, on a parlé à la GNSO il y a une heure, donc merci de ce retour, Alan. L'idée est de recueillir des retours des membres du GAC ici présents dans la pièce. Donc pour chaque question on va contextualiser et donner la parole aux membres du GAC s'ils ont des questions. Je vais faire une pause et demander aux membres du GAC s'ils ont des questions sur le processus d'élaboration des politiques de l'ICANN aux vues de la réponse apportée par Alan Barrett. Les États-Unis puis la Suisse.

SUSAN CHALMERS

Merci, Monsieur le Président. Merci également pour cette réponse de la part du CA. Avoir des approches plus ciblées, c'est en effet un pas dans la bonne direction pour mieux cadrer les PDP. Donc nous saluons cet effort.

Mais le GAC voudrait qu'il y ait une approche plus proactive, notamment pour la gestion des PDP, de la façon dont ils sont menés. Donc on a demandé à ce qu'il y ait un véritable changement. Donc nous sommes disposés à écouter vos autres

idées et nous continuerons nos échanges avec le conseil de la GNSO.

BECKY BURR

La question du périmètre de ces PDP est une question qui importe, nous en sommes tous convaincus. La question de la présidence de chaque axe d'élaboration des politiques est essentielle et l'ICANN réfléchit à l'ensemble de compétences dont ont besoin les responsables de chaque processus PDP afin de faire émerger le consensus.

Il y a également des questions qui ont trait à la présence, à la présence dans le temps, c'est-à-dire qu'il faut organiser des réunions sur les PDP à des heures auxquelles tout le monde peut y participer, en tout cas ceux qui ont leur mot à dire. Et cela peut représenter des défis quand on a une organisation internationale.

Donc beaucoup d'éléments s'ajoutent à cette question du cadrage de ces PDP. Même si c'est ce qui a posé le plus de difficultés par le passé.

En tout cas, il faut avoir des responsables des processus qui sont bien formés et qui peuvent faire avancer le processus de la meilleure des façons.

NICO CABALLERO

Merci aux États-Unis et à Becky. La Suisse puis la Commission Européenne.

JORGE CANCIO

Je souhaite rebondir sur ce qui vient d'être dit. Les PDP ciblés sont cruciaux, mais il y a bien d'autres facteurs. Certains d'entre eux sont des facteurs qui demeurent à la discrétion de l'organisation ICANN ou du CA, je pense aux ressources, au soutien apporté par le secrétariat aux différents processus PDP.

Évidemment, et c'est un sujet délicat je le sais, il y a des échéances et des calendriers et ceux-ci doivent être très clairs. Il faut que ces processus soient finalisés et il faut que l'on exerce un peu de pression sur les acteurs pour qu'ils parviennent à un résultat. Et parfois les calendriers sont un peu trop flexibles et il n'y a jamais vraiment d'échéance qui est prévue.

Je pense qu'en tant qu'organisation, en tant que communauté, nous avons réussi à accomplir des choses qui avaient un immense périmètre, tel que la transition IANA ou la question de la reddition de l'ICANN et nous avons fait ces tâches en 18 mois sur des questions qui étaient vraiment substantielles. Donc pour des PDP on devrait parler de mois, surtout pour des PDP qui sont bien ciblés. Je pense notamment à un PDP sur l'utilisation malveillante du DNS. Ce type de PDP, ce n'est pas une surprise, on ne devrait pas prendre des années à traiter un tel sujet.

Par ailleurs, on s'est accoutumé à des PDP qui durent 3, 4, 5 ans et ensuite il y a l'équipe de révision de la mise en œuvre qui doit

mettre en œuvre cette nouvelle politique et je pense qu'il faut changer cette approche.

BECKY BURR

Il y a un autre volet ici. Les recommandations prêtes à présenter au CA, qui sont élaborées par le conseil de la GNSO – et là je veux parler de l'équipe de révision de la mise œuvre et la mise en œuvre – il faut faire en sorte que les recommandations résultant des PDP puissent être mises en œuvre. Et il faut vraiment pouvoir contrôler la capacité à mettre en œuvre ces recommandations dans le cadre du PDP. Il faut que chaque personne qui négocie ces nouvelles politiques soit consciente que la mise en œuvre est un facteur essentiel et qu'il faut prendre également le calendrier de la mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle certaines recommandations résultant de PDP ont donné lieu à une mise en œuvre qui n'était pas marquée par un grand pragmatisme, elles étaient bien intentionnées, mais il y avait certains détails qui compliquaient la mise en œuvre et cela prolonge le processus et donne plus de travail à l'équipe de révision de la mise en œuvre. Et, parfois, la durée de la mise en œuvre va encore plus loin dans le temps que l'élaboration du PDP lui-même.

NICO CABALLERO

Commission Européenne ?

GEMMA CAROLILLO

Je ne vais pas réitérer ce que les collègues ont dit à propos du cadrage de ces PDP et de leur calendrier, car nous sommes pleinement d'accord avec ces éléments. Je veux simplement ajouter un autre point à propos de la participation aux PDP.

Il faut permettre aux individus de s'exprimer, c'est une chose, mais il faut également faire en sorte que les individus diffusent des perspectives qui sont celles de la communauté qu'ils représentent. Je sais qu'au GAC on a de bonnes pratiques, on consulte notre groupe avant de se rendre dans une réunion pour diffuser la position du GAC. Et cela ne se passe pas nécessairement pour d'autres groupes. Dès lors, nous pensons qu'à l'avenir il faudrait que les représentants diffusent des perspectives qui sont bien représentatives de leur communauté.

BECKY BURR

Oui, c'est tout à fait juste. Le CA évoque un autre point, le rôle des liaisons du CA dans le cadre de ces PDP. Cela a toujours été un sujet un peu complexe et qui a évolué au fil du temps. Mais en règle générale nous souhaitons avoir des officiers de liaison du CA qui s'impliquent activement dans le processus, qui consultent d'autres membres du GAC et, avant même de débiter le processus de PDP, il faut que le CA soit au courant de ce qui est dans les tuyaux afin qu'il puisse identifier des problèmes s'il y en a. Et nous pensons que cela pourra renforcer l'efficacité des PDP.

NICO CABALLERO

Merci à la Commission Européenne, merci Becky. L'Inde ?

SUSHIL PAL

L'IRT et les PDP ne peuvent-ils pas être traités de front ? Car lorsqu'on élabore une politique, il faut directement penser à sa mise en œuvre, n'est-ce pas ?

BECKY BURR

On parle d'un changement marqué dans le processus. Je pense qu'il est difficile de mener ces deux activités de front, en tout cas de façon simultanée. Mais oui, il faut néanmoins penser à la mise en œuvre pendant l'élaboration de la politique, il ne faut pas qu'une politique soit entérinée sans jamais que l'on pense à la mise en œuvre ; il ne faut pas que l'IRT parte de zéro après l'adoption de la politique. Il ne faut pas nécessairement mener ces deux activités en parallèle, mais réfléchir à la mise en œuvre quand il y a l'élaboration de la politique. Les politiques et la mise en œuvre sont deux éléments qui ne peuvent pas être dissociés, quand on élabore la politique, il faut penser à la mise en œuvre et comment elle va fonctionner. Si vous faites cela pendant le PDP, le processus de mise en œuvre devrait être simple.

NICO CABALLERO

Avant de continuer, j'avais une question, parce que vous avez parlé de quelque chose lié aux propositions qui doivent être raisonnables ou facilement applicables. D'un point de vue purement de mécanique interne, qui décide de ce qui est

raisonnable ou facilement applicable ? Excusez mon ignorance si je ne le sais pas. Est-ce que cela se fait par consensus, mais qui décide de ce qui est raisonnable ?

BECKY BURR

Je pense que c'est le résultat d'une conversation, il n'y a pas réellement de décision qui vienne du haut. Idéalement, si le CA ou l'organisation ICANN suit un processus d'élaboration de politique et voit quelque chose qui apparaît et qui pourrait poser problème, ou qui pourrait surcharger de manière excessive le travail ou s'avérer trop onéreux, alors cela devrait être signalé dans les conversations pour que l'équipe d'élaboration de politique puisse comprendre ce problème et puisse avoir la possibilité de dire : oui, on est d'accord, ou non. Et un consensus devrait découler de cela. Mais idéalement c'est ce qui devrait se passer.

NICO CABALLERO

Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, ce qui veut dire que nous pouvons passer à la deuxième thématique.

CHRIS CHAPMAN

Alors pourquoi on insiste beaucoup là-dessus ? Parce qu'on parle d'un grand changement. C'est pourquoi vous voyez tous, que ce soit à un niveau individuel ou collectif, qu'on a besoin de ce grand changement. Il faut qu'on ait un processus plus agile pour que les politiques soient facilement applicables, exécutables et qu'on puisse le faire de manière efficace. Donc il y a beaucoup d'idées ici

qui peuvent se proposer. Mais ce qui est important ici c'est le terme changement. On a besoin d'une amélioration significative, une amélioration de fond autour du caractère interactif et vis-à-vis de la confiance que les gens ont vis-à-vis des résultats d'un PDP. Je pense qu'on est tous en train de viser le même objectif.

Donc j'apprécie beaucoup la question que vous avez posée avec ce terme : « changement profond ».

NICO CABALLERO

Merci, y a-t-il d'autres questions en salle ou en ligne ? Je ne vois pas de main levée ni dans la salle ici ni en ligne. Donc nous passons à la diapo 5, thématique suivante : données d'enregistrement et exactitude. Je ne vais pas lire tout le texte de contexte. La question, et là on remonte à Seattle, à l'ICANN 82 le GAC a dit qu'il serait utile de recevoir plus d'informations par rapport au niveau actuel de conformité par rapport aux exigences actuelles liées à l'exactitude dans les RAA actuels, c'est-à-dire accords ou contrats avec les bureaux d'enregistrement. Marco ?

MARCO HOGEWONING

La question est la suivante : est-ce que le CA de l'ICANN peut fournir des suggestions par rapport aux données supplémentaires qui peuvent être disponibles dans les limites actuelles ou quels obstacles contractuels pourraient être éventuellement retirés afin de fournir au GAC une meilleure compréhension des niveaux actuels de conformité ?

TRIPTI SINHA

Merci, Marco, de cette question. Effectivement, c'est une question importante. Becky va y répondre.

BECKY BURR

Merci de la question. Si on fait un petit pas en arrière, la première étape ici est que les titulaires de noms de domaine sont tenus de fournir des informations précises dans le RAA et doivent mettre à jour leurs informations dans les 7 jours qui suivent le changement. Donc ça, c'est le point de départ.

Dans le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement, il y a un certain nombre d'exigences spécifiques par rapport à l'exactitude des données. Donc dans les 15 jours après l'enregistrement ou lorsqu'il y a un changement vis-à-vis des informations des bureaux d'enregistrement, il faut valider les données conformément aux normes en vigueur sur le territoire ou dans le pays. Deuxièmement ils doivent vérifier les adresses mail ou numéro de téléphone du titulaire de nom de domaine ou titulaire du compte en envoyant une communication et demandant une confirmation sous le format que choisira le bureau. Et si le bureau ne reçoit pas de réponse de la part du titulaire de nom de domaine, il doit rentrer les informations de manière manuelle ou suspendre l'enregistrement jusqu'à ce que la vérification soit faite.

Si le bureau d'enregistrement a auparavant validé la même information et n'est pas en position de connaissance ou de faits suggérant que ces informations ne sont plus valides, alors il n'est pas nécessaire qu'ils entreprennent d'autres actions. Il faut vérifier que les données soient exactes et il y a, conformément au contrat avec les bureaux d'enregistrement cette obligation selon laquelle ils doivent vérifier l'exactitude des données.

Si un bureau d'enregistrement reçoit une notification selon laquelle il y a inexactitude, alors le bureau doit faire ce qui est nécessaire pour enquêter et corriger l'inexactitude. Et cela s'applique même s'il n'y a pas de notification de la part d'un tiers, mais si un bureau d'enregistrement reçoit des informations selon lesquelles les données sont inexactes, alors il doit vérifier ou revérifier les informations du titulaire du nom de domaine.

Tout ce processus, par étape, progressif, que je viens de vous décrire, figure dans le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement et l'ICANN peut, et le fait, procéder à des audits de ces processus. Et ça, c'est une partie très importante de cette question.

S'il y a des informations par rapport à un titulaire de nom de domaine qui fournit de manière volontaire ou consciente des informations inexactes ou ne répond pas à une demande d'actualisation des informations ou ne répond pas dans les 15 jours, le bureau d'enregistrement doit suspendre le nom de domaine.

Donc, voilà les mesures contractuelles auxquelles l'ICANN peut avoir recours, c'est-à-dire envoyer un audit par rapport à ces procédures, pour s'assurer que les bureaux d'enregistrement suivent toutes ces étapes. Et si l'ICANN reçoit une plainte d'inexactitude, alors l'ICANN peut facilement utiliser ce processus pour soumettre cette plainte, analyser cette plainte et demander aux bureaux d'enregistrement de suspendre le nom de domaine, comme je vous l'ai expliqué.

Avant mai 2018, l'ICANN avait la possibilité de faire un examen pour ce qui est de l'exactitude des données. Depuis, un certain nombre de choses se sont produites, la première étant qu'en réponse aux exigences en matière de protection de données, les données de titulaires de nom de domaine très limitées sont disponibles au grand public. L'autre chose qui s'est produite, c'est qu'un très grand nombre d'enregistrements dans l'espace G et dans d'autres espaces se sont des adresses de fournisseurs de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et, en général, ces informations sont précises par défaut. Parce que vous savez qui sont vos fournisseurs de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et s'ils ne fournissent pas des informations de contact précises, c'est grâce.

Mais le résultat de cela c'est qu'on a vu deux choses. D'abord on n'a pas de chiffres, mais on estime que 60 à 75 % des enregistrements ont recours à ces services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation. Donc ça, ça réduit un peu le champ de l'inexactitude auquel l'ICANN doit faire face. L'ICANN n'a pas la

capacité contractuelle d'aller auditer toutes les données des bureaux d'enregistrement. Et, très franchement, ça n'est pas quelque chose qui était nécessaire à l'époque où les informations de WHOIS étaient accessibles au grand public. Mais même si cela avait été le cas, ça n'aurait pas forcément été très utile parce qu'on a plutôt audité 75 % des noms qu'il y a derrière les enregistrements d'anonymisation.

Donc, comme je l'ai dit, l'ICANN n'a pas la possibilité contractuelle de mener des audits aléatoires par rapport à la liste de tous les bureaux d'enregistrement qui gèrent les noms de domaine. Donc on a parlé d'une autorité qui serait utile, mais, d'abord, c'est assez limité au niveau des enregistrements fiduciaires et d'anonymisation, et ensuite on n'est pas certain que ne se posent des questions significatives autour de l'accès qu'il y aurait par rapport à un grand nombre de données où vous n'êtes pas certain qu'il y a des éléments ou données spécifiques qui sont inexacts et ce serait un peu disproportionné et donc pas en accord avec les législations relatives à la protection des données.

J'essaie de répondre par rapport à l'aspect contractuel de ces questions. Et on ne sait pas vraiment ce que l'on pourrait faire pour pouvoir faire cet audit dans le cadre du contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement. Et même si on pouvait le faire, les résultats de cela ne sont pas clairs.

Donc l'ICANN peut se concentrer sur le fait de s'assurer que les bureaux d'enregistrement suivent avec soin les processus auxquels

ils sont censés souscrire, en termes d'audits, et Jamie est dans la salle et je peux vous dire que c'est une priorité. L'ICANN peut enquêter de manière agressive quand elle reçoit des plaintes d'inexactitude.

Ce que je peux dire, nous avons des statistiques claires qui montrent que depuis 2018 le nombre de plaintes relatives à l'inexactitude que nous avons reçues est tombé de manière significative. Et je ne dis pas par là que c'est parce que l'inexactitude ou l'exactitude a augmenté ou changé, mais c'est parce que la plupart des données sont exactes dans le sens où elles sont enregistrées par des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires et d'autres personnes ne voient pas ces données qui ne sont pas disponibles au grand public.

Il y a ici un problème qui se pose parce que tout d'un coup on parle de ce que serait la solution et certains pensent qu'il y a un problème de fonds, celui de l'exactitude. Il y a énormément de réticence à ce niveau et nous n'avons tout simplement pas les données nécessaires, nous avons simplement des données anecdotiques.

Alors, ici, je ne vais pas, au nom du CA, soutenir tel PDP ou un autre, mais ce que je peux vous dire c'est que certaines idées des PDP dont vous avez entendu parler plus tôt ce matin, l'un des moyens de traiter l'abus c'est peut-être la manière dont vous percevez où vous vous préoccupez de l'inexactitude. Lorsque les bureaux d'enregistrement reçoivent une plainte d'abus, ils sont tenus

d'enquêter et de regarder toutes les chaînes associées à ce titulaire de nom de domaine ou à ce compte et s'il y a inexactitude dans les données des titulaires de nom de domaine, alors cela aurait un effet boule de neige sur le reste.

Donc là, je ne suis pas en train de signaler quoique soit au niveau de l'exactitude, et je peux vous assurer que Jamie fait énormément pression en faveur des audits, mais je pense qu'il faut réellement réfléchir aux autres outils dont nous disposons autres que les audits et l'accès aux données directes.

NICO CABALLERO

Merci, Becky, de cette explication très détaillée. Alors, moi je me suis un peu perdu. Quand vous parlez de 60 %, est-ce que c'est lié aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ou au niveau de conformité du RAA ?

BECKY BURR

Non, écoutez, je préfère ne pas parler de conformité, je crois que les chiffres sont plus élevés et je ne peux pas donner un chiffre exact par rapport aux pourcentages d'enregistrements qui sont associés aux fournisseurs de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Mais on sait que les chiffres sont élevés et ne cessent d'augmenter. J'ai une estimation en tête de 75 %, je crois que certains bureaux d'enregistrement ont choisi les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire par défaut parce qu'ils considèrent que la législation le leur impose. Donc je ne sais

pas quel est le chiffre exact, mais sachez que c'est un pourcentage significatif, probablement plus de la moitié des enregistrements qui sont associés aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires.

NICO CABALLERO

Merci, c'était simplement pour faire le lien avec les pourcentages que vous avez mentionnés.

Voyons s'il y a des questions ou commentaires. Je vois deux mains levées, la Commission Européenne puis l'Inde.

GEMMA CAROLILLO

Merci, Becky, de cette explication très détaillée. Je voulais faire simplement quelques commentaires parce que la question, disons, n'est pas posée comme cela dans le vide. Elle est liée à des discussions qu'on a eues autour de l'exactitude au sein de la GNSO, du CA, du GAC et depuis longtemps. Et dans le cadre du dernier communiqué, l'un des éléments dont on a parlé est le suivant. On ne plaide pas forcément en faveur de nouvelles exigences, mais voyons comment les exigences actuelles sont respectées par les parties contractantes. Et l'une des choses qui est venue dans le cadre des efforts de l'équipe de cadrage sur l'exactitude, c'est qu'on ne savait pas clairement quelles étaient les exigences et comment les mettre en œuvre et les faire appliquer.

Pour vous donner un exemple, et j'espère que je cite correctement le contrat de registre : les données doivent être précise et il y a une

très longue liste, par exemple qui inclut l'identité du titulaire de nom de domaine. Mais, ensuite, quand vous allez dans les spécifications de WHOIS, cela se limite à une proportion plus limitée de données.

Donc pendant l'équipe de cadrage sur l'exactitude, on ne comprenait pas bien quelles étaient les données qui devaient être exactes, celles qui devaient être collectées, il y avait plusieurs points de vue. En termes de conformité aussi, est-ce que l'ICANN agit uniquement en cas de plainte d'inexactitude ?

Donc je pense qu'il serait très utile, à un moment donné, de dire clairement, parce que vous avez dit que l'ICANN peut lancer un audit des processus en place, ce serait très utile donc que le GAC sache quels sont les processus en place qui peuvent faire l'objet d'un audit et ce que font exactement les parties contractantes. Et, étant donné que c'est cela que vous pouvez mesurer sans avoir accès aux données, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, alors quel est le niveau de conformité ? Est-ce que les exigences sont suffisantes ou non ? Parce que sinon, on parle d'exigences un peu idéalistes qu'on ne peut ensuite pas respecter, donc il serait bon d'avoir toutes ces informations pour avoir une discussion constructive.

BECKY BURR

Merci. Je crois que Jamie est quelque part ici et je voulais lui donner l'occasion de répondre. Jamie, peux-tu te rapprocher pour répondre à cette question ?

JAMIE HEDLUND

Alors, la question a trait aux audits et ce que nous avons l'intention de faire.

BECKY BURR

Il y a deux questions, je pense. Les audits et leurs objectifs. Et l'autre question est celle de la Commission Européenne, quelles sont les données qui doivent être fournies et celles qui doivent être exactes. C'est ce qui a résulté des discussions de l'équipe de cadrage sur l'exactitude des données.

JAMIE HEDLUND

Pour ce qui est des audits, que faisons-nous ? Nous faisons en sorte que les bureaux d'enregistrement ont des processus en place, nous posons des questions précises sur les processus déployés en matière de conformité aux exigences d'exactitude. Par exemple, on leur demande de nous montrer qu'ils mettent bien en œuvre ce processus.

Vous pouvez l'imaginer, les règles actuelles en matière de confidentialité ne nous donnent pas la possibilité de leur demander les données et les preuves de vérification de toutes les parties prenantes avec lesquelles elles interagissent.

Pour ce qui est de la deuxième question sur les plaintes liées à l'exactitude, quand on mène un audit, on examine la conformité à toutes les exigences. Notamment les exigences en matière de validation et de vérification.

BECKY BURR

Pour ce qui est de la confusion quant aux données qui doivent être exactes ?

JAMIE HEDLUND

Je ne suis pas certain de pouvoir y répondre. Je vais revenir sur ce point, donc oui, vous pourrez gérer cela en bilatéral.

NICO CABALLERO

Commission Européenne, vous pourrez poser directement la question.

GEMMA CAROLILLO

Oui, nous le ferons.

NICO CABALLERO

L'Inde ?

SUSHIL PAL

Pourquoi y a-t-il un délai de 15 jours entre l'enregistrement et la validation ? Si je suis un acteur malveillant, je peux utiliser ces deux semaines pour utiliser mon nom de domaine à des fins

malveillantes, avant la validation. Pourrait-on enregistrer et valider en même temps ou alors faut-il un autre PDP ?

BECKY BURR

Oui, il faudrait un PDP ou une négociation contractuelle pour accélérer le processus. Et j'ai déjà entendu cette suggestion. Et je pense que c'est une approche qui est partagée par un certain nombre d'individus. Mais je suis d'accord avec vous, nous savons que ceux qui utilisent de façon malveillante des noms de domaine le font souvent très rapidement après l'enregistrement.

NICO CABALLERO

Merci à Becky et à l'Inde. Y a-t-il d'autres questions à propos de ce sujet ? Je ne vois pas de demande de prise parole en ligne et dans la salle. Donc, passons au sujet suivant. L'anonymisation, l'enregistrement fiduciaire et leur accréditation.

MARCO HOGEWONING

Parmi d'autres améliorations, le CA et le GAC ont exprimé leur intérêt dans le RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement, faciliter les demandes relatives à ces données dans les cas qui impliquent des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires. De façon procédurale, quelle serait la façon la plus efficace d'emboîter le pas à cette possibilité étant donné que la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires se passent en

parallèle, mais ne vont pas traiter les mêmes questions que celles du RDRS ?

BECKY BURR

C'est la dernière fois que je vais répondre à une question. L'ICANN s'est penchée sur la façon dont on peut mettre œuvre les améliorations au RDRS pour avoir une meilleure occasion de cartographier et d'éprouver les approches intégrées pour en centraliser les processus liés à la soumission des requêtes parties tierces pour les données d'enregistrement des gTLD et les données ayant trait aux gTLD des titulaires de noms de domaine qui utilisent les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires.

Alors l'ICANN soit se demander si les recommandations existantes relatives aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires et leur PDP et le PDP de phase 1 et 2 peuvent être alignés sur les efforts liés au RDRS.

Le périmètre initial du RDRS n'avait pas prévu de traiter les requêtes dans le cadre des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires, le RDRS n'était pas conçu pour cela. Mais rien ni personne n'empêche les bureaux d'enregistrement affiliés à ce type de service à traiter ces demandes via le RDRS. Nous savons que certains le font, un grand bureau d'enregistrement travaille déjà sur des demandes de données d'enregistrement dans le cadre du RDRS quand ces données sont liées aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires. Il n'y a pas

d'autres bureaux qui ont confirmé publiquement qu'ils faisaient cela, mais il se peut qu'il y en ait d'autres.

Ce que l'on peut faire et ce que fait l'ICANN actuellement, il y a un projet ici qui revient à analyser toutes les suggestions de politiques actuelles et réfléchir à améliorer le RDRS pour inclure les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires. Il faut que l'on réfléchisse à la mise en œuvre de cela. Peut-être que les politiques existantes couvrent déjà ces sujets ou peut-être qu'il faut de nouvelles politiques. Il faudra sans doute avoir une approche qui piochera dans tous ces éléments. Probablement il faudra une nouvelle politique pour traiter ce point.

En tout cas c'est l'analyse actuelle de la situation.

NICO CABALLERO

Merci, Becky. Y a-t-il des questions ou commentaires à ce propos ?
Les Pays-Bas ?

MARCO HOGEWONING

Merci, Becky. Je suis désolé de te poser une question directement, tu dis que tu as des projets dans les tuyaux, alors quand peut-on s'attendre à davantage d'informations ?

BECKY BURR

Je vais prendre le risque de me faire congédier du CA avant la date prévue, dans peu de temps. Je vais tenter de vous fournir un calendrier, même si je n'en ai pas pour l'instant. Je n'ai qu'un

avant-projet de texte. Mais je ferais en sorte de vous fournir un calendrier, c'est certain.

NICO CABALLERO

Merci, Becky. Vous avez toujours la parole pour les questions et commentaires. Je ne vois pas de demande de prise de parole en salle ou en ligne. Daniel ? Non, tout va bien.

Déclaration d'intérêt de la communauté est le prochain sujet. Un peu de contexte. Certains membres du GAC ont pris note de la dernière opportunité de consultation publique partagée par ICANN Org qui demandait des commentaires liés à une version actualisée des déclarations d'intérêt de l'ICANN, les SOI. Certains membres du GAC ont pris note des libellés additionnels ajoutés au document, qui ont trait aux représentants des gouvernements.

MARCO HOGEWONING

Nico l'a dit, le GAC salue les efforts menés par le CA et son personnel et se réjouit de la finalisation de cet axe de travail d'ici la fin de l'année calendaire. Les membres du GAC ont examiné les nouveaux libellés dans le cadre des déclarations d'intérêt et estiment que cela n'apporte pas d'obligation supplémentaire aux représentants du GAC au-delà des attentes actuelles qui sont exposées dans les déclarations d'intérêt actuelles. Les membres du CA et le personnel expérimental de l'ICANN ont-ils la même interprétation ?

TRIPTI SINHA

Oui, Marco, la transparence est essentielle pour l'organisation de l'ICANN et pour le CA. Pour ce qui est des libellés sur les lignes rouges liées aux déclarations d'intérêt, il y a une déclaration minoritaire qui prévoit des attentes très claires sur ce que doivent fournir les participants à l'ICANN dans les déclarations d'intérêt quand ils participent aux processus de l'ICANN. Donc ces libellés donnent des exemples plus détaillés.

Si les individus qui représentent le GAC participent au processus de l'ICANN au nom de leur gouvernement pas au nom d'une autre entité, dans ce cas-là, ces individus ne devraient pas s'attendre à apporter des changements à leur déclaration.

Nous, nous voulons évidemment avoir une divulgation maximale. Étant donné que nous avons ce code de conduite amélioré, vous avez la possibilité d'affiner vos propres pratiques et si vous pouvez le faire, n'hésitez pas.

MARCO HOGEWONING

Merci, Tripti. J'en ai parlé pendant le déjeuner, je pense que le système actuel, pour moi, c'est simplement que je représente le gouvernement des Pays-Bas et je me demande si, avec la nouvelle mouture, je dirais la même chose.

TRIPTI SINHA

Tu participes au nom du gouvernement ou au nom du GAC et cela suffit.

NICO CABALLERO

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? La Suisse ?

JORGE CANCIO

Je ne suis pas sûr d'avoir entendu la réponse, est-ce que vous avez réagi au calendrier, Tripti ? Y a-t-il des attentes quant à la finalisation de cet axe de travail avant la fin de l'année calendaire ? Quel est votre calendrier en matière d'adoption ?

TRIPTI SINHA

Kurtis ?

KURTIS LINDQVIST

Dans la consultation publique, on s'attend à ce que tout le monde accepte cela et que l'on transmette au CA pour avalisation.

Alors si vous voulez une date, je ne sais pas quand est la prochaine réunion du CA. Je dirais au mois de septembre, peut-être. Je ne sais pas à quelle vitesse on peut traiter les commentaires de la consultation publique, mais on suit la procédure.

NICO CABALLERO

Merci. Vous avez toujours la parole si vous la souhaitez. Personne ?

Sujet suivant. Report de la révision de la responsabilité et de la transparence. Le GAC prend note de l'intention de reporter ce processus de l'ATRT4 ainsi que la décision adoptée par le CA récemment sur d'autres mécanismes de reddition des comptes,

comme dit dans la lettre du 27 mai du président du CA au président du GAC.

Dans ce cadre, le GAC rappelle le caractère essentiel de l'ART comme prévu par les statuts de l'ICANN et le rôle central de cet examen ATRT pour les opérations du modèle multipartite de l'ICANN, sa transparence, sa gouvernance et sa reddition des comptes.

MARCO HOGEWONING

Le GAC, dès lors, exprime sa préoccupation quant à cet autre report et appelle le CA à accélérer les préparations pour mettre en œuvre un processus de révision comme prévu par les statuts en consultation avec la communauté multipartite et de présenter un calendrier adéquat aussi rapidement que possible. Pouvez-vous nous présenter un tel calendrier ?

TRIPTI SINHA

C'est un sujet crucial qui est discuté dans la communauté. Faisons quelques pas en arrière et penchons-nous sur le genèse de nos révisions qui remontent à plus d'une décennie.

L'idée était de garantir la transparence, la redevabilité et l'efficacité de la communauté de l'ICANN. Nous sommes convenus ensemble de calendriers spécifiques, de bonne foi, sérieusement, en tant que communauté. Et beaucoup de personnes ont donné de leur temps.

Je peux me concentrer sur ce qui s'est produit en 2024. L'ATRT 4 a été reporté car plusieurs recommandations, qui résultaient de l'ATRT3, n'avaient pas été mises en œuvre. Donc le CA a décidé de reporter cela de 12 mois.

Donc, actuellement, il y a toujours quelques écueils en matière de la mise en œuvre, et donc on s'était penché sur la révision et sur les fruits de cette révision, on se demandait si elle nous permettait de garantir la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance. Et nous avons l'impression que ces mécanismes et ces outils n'atteignaient pas leurs objectifs.

Donc pendant la réunion de Seattle, on s'est rencontré avec les différentes unités constitutives et on leur a demandé leurs perspectives quant à notre situation actuelle. Cela fait 10 ans depuis la transition IANA et il était temps de faire un point pour voir comment cela se produisait.

Il y a eu toute une série de perspectives différentes qui ont été exprimées, nous avons reçu des lettres de plusieurs présidences qui ont exprimé une divergence d'opinions ; nous avons reçu une lettre des présidents de la révision pilote holistique, qui est un résultat de l'ATRT3, et donc on nous disait qu'il n'y avait pas de consensus et qu'il y avait une certaine ambiguïté. Donc le CA s'est dit que c'était le moment pour la communauté de repenser ce processus de révision afin d'avoir de bons résultats en matière de redevabilité, de transparence et d'efficacité.

Donc le 19 mai, nous avons reporté l'ATRT4 et nous avons lancé un dialogue alimenté par la communauté pour réfléchir à ces révisions.

Pendant les réunions préparatoires, il y a deux ans, nous avons organisé une première réunion ouverte avec la communauté et avec de bons retours. Depuis, la ccNSO a chapeauté cette approche et a fourni des orientations. Kurtis et moi en avons pris note, nous avons diffusé ces orientations avec les présidents de la table ronde SO/AC. Et tout cela a trait à la question de redevabilité auprès de la communauté.

Pour cela, il faut que nous fassions les bonnes choses. Nous devons être redevables auprès de la communauté, nous avons des obligations en matière d'enregistrement fiduciaire, nous devons faire un bon équilibre des exigences, nous devons exercer un bon jugement, être responsables du point de vue budgétaire et respecter nos statuts.

Nous n'avons pas annulé cette révision, nous donnons simplement à la communauté le temps de se pencher sur les problèmes qui ont résulté de ces révisions, tout en étant conformes aux statuts.

Nous pensons qu'il faut désormais une révision holistique. Nous avons un plan directeur fourni par la ccNSO, l'Organisation ICANN travaille dessus avec les présidents SO et AC et nous espérons boucler cet effort, ce n'est pas encore finalisé et il va y avoir une session à Oman et une autre à Mumbai, à l'ICANN85. Nous espérons

que le processus sera en place à ce moment et nous pourrons remettre tout cela en marche. Merci.

BECKY BURR

Une petite correction, parce que je veux m'assurer d'être prudente ici. Il y a une feuille de route qui a été rédigée par la présidente de la ccNSO, mais ce n'est pas un document de la ccNSO.

TRIPTI SINHA

Oui, vous avez raison.

NICO CABALLERO

Merci. Alors, vous parlez d'Alejandra, la présidente de la ccNSO. Donc merci à vous deux de ces réponses. Y a-t-il des questions ou commentaires dans la salle ou en ligne ? La Suisse.

JORGE CANCIO

Merci, Nico. Et merci Becky et Tripti, de ces réponses détaillées. Je pense que cela nous aide à comprendre d'où nous venons et vers où nous allons par rapport à la question des révisions. Et j'attends avec impatience la discussion au sein de la communauté, ce que nous souhaitons lorsque nous avons rédigé cette question il y a deux semaines.

Donc il est bon de savoir que ces discussions sont en cours actuellement.

J'aimerais faire un commentaire en disant que, bien entendu, vous avez un devoir fiduciaire de souscrire aux statuts. Et là, on a une situation qui nous montre qu'on n'est pas en adéquation avec les statuts. Donc vous avez la responsabilité et vous assumez cette responsabilité de reporter ces révisions. Et je pense qu'il en va également de votre responsabilité d'orienter la communauté et de la mettre sur la voie d'un processus nous permettant de revenir sur la bonne voie de la conformité vis-à-vis des statuts. Parce que ces révisions constituent une partie essentielle du mécanisme de transparence et de reddition de comptes pour toute la communauté de l'ICANN. Donc nous devons nous assurer que cela soit dument respecté. Et, dans le contexte qu'on a actuellement avec la discussion un peu plus large sur la gouvernance de l'internet, il est important que l'on dise ouvertement et clairement que toutes ces mesures de reddition de comptes et de transparence sont respectées et qu'il y a un calendrier qui est fixé pour y parvenir.

Donc, avec un processus ouvert où les statuts sont, de facto, non respectés, c'est un problème.

TRIPTI SINHA

Merci. Et je veux vous rassurer, ces révisions ne sont absolument suspendues, c'est dans esprit de reddition de comptes et de transparence que nous les avons reportées. Parce que nous souhaitons qu'elles soient plus efficaces.

Et lorsqu'on s'est aperçu que ces révisions ne donnaient pas lieu aux résultats escomptés, c'est la raison pour laquelle nous avons reporté ces révisions et là on fixe un calendrier très strict vis-à-vis de cela. On veut que la communauté se réunisse et trouve un processus.

Et je ne veux pas m'avancer, mais le dernier document que j'ai vu envisage Mumbai comme le point pour lancer ce processus et se mettre d'accord dessus.

Donc je veux vous assurer, et soyez tranquille, nous n'avons absolument pas suspendu ces révisions et nos statuts stipulent qu'il faut garantir la transparence et nous nous y conformons, Mais, simplement, on est en train de définir un meilleur échéancier pour y parvenir.

NICO CABALLERO

On parle de mars 2026 ? C'est ça ?

TRIPTI SINHA

Exactement.

NICO CABALLERO

Merci. Des questions ou commentaires ? Chris ?

CHRIS CHAPMAN

J'aimerais ajouter à ce qu'a dit la présidente du CA. Contrairement à la perception générale, le CA salue la reddition de comptes. On

veut, justement, promouvoir la responsabilité et la reddition de comptes en prenant en considération tous les éléments dans le cadre de la responsabilité fiduciaire. Et c'est un acte courageux de notre part, c'est-à-dire susciter des discussions. Il y a beaucoup de points de vue en la matière et ils sont tous tout à fait recevables.

Que ce soit de manière implicite ou explicite, considérons que le système actuel des révisions n'est plus aussi pertinent et efficace qu'auparavant. Et je ne suis pas certain que nous en sommes à réévaluer et réimaginer ce que veut dire le terme reddition de comptes ou transparence.

Tout le travail qui a été fait dans ces révisions a toujours été excellent, de premiers ordres. Et les gens ont fait ce travail de manière passionnée, je n'ai aucun doute là-dessus. Mais, personnellement, ce qui m'intéresse, c'est de savoir si la communauté sait exactement ce que veut dire reddition de comptes par rapport à une demande provenant du CA vis-à-vis de la reddition de comptes. Parce que, j'insiste, le CA salue la reddition de comptes.

NICO CABALLERO

Très bien, c'est très rassurant d'entendre cela, Chris. Je ne vois pas de main levée en salle ni en ligne. Donc je serai très heureux de vous rendre 10 minutes de votre temps. L'Égypte, Manal, allez-y ?

MANAL ISMAIL

Excusez-moi, je vais retarder d'une minute, mais j'avais levé la main pour le point divers ; je pensais qu'on avait un point divers. Je voulais simplement remercier le CA d'avoir identifié l'ICP comme thématique d'engagement lors de la prepweek de l'ICANN 82 et remercier également l'ICANN de la notification récente qui a été envoyée à AFRINIC pour demander des actions immédiates pour assurer la transparence dans le processus d'élections à venir à AFRINIC. La lettre tombe à point nommé et signale deux points d'intérêts et de préoccupation pour nous et pour les membres de la communauté AFRINIC, la transparence pleine et entière est clef pour restaurer la confiance et la stabilité de la gouvernance d'AFRINIC. Nous attendons avec impatience d'être informés des dernières avancées, y compris la réponse à la notification de l'ICANN et de savoir quelles sont les mesures qui vont être prises pour la suite. Merci.

KURTIS LINDQVIST

Oui, effectivement, on va continuer à se concentrer sur le suivi des nouveautés et développements en ce qui concerne AFRINIC et on continuera d'être transparent par rapport à ce que nous considérons être la bonne voie à suivre.

NICO CABALLERO

Merci. L'Inde ?

-
- PRADEEP VERMA Quelles sont les mesures prises par l'ICANN afin de renforcer la conformité ?
- NICO CABALLERO Pourriez-vous répéter votre question ? Vous parlez de conformité contractuelle ?
- PRADEEP VERMA Oui, quelles sont les mesures prises par l'ICANN pour renforcer la conformité contractuelle à l'ICANN ?
- NICO CABALLERO Donc mesures prises par l'ICANN pour renforcer la conformité contractuelle à l'ICANN ?
- PRADEEP VERMA Oui. Je parle de conformité contractuelle.
- NICO CABALLERO Kurtis ?
- KURTIS LINDQVIST Je ne suis pas sûr de la question. Vous parlez d'enfreindre la conformité contractuelle et le suivi à ce niveau-là ? Est-ce que vous voulez parler d'un audit ou de différentes mesures prises à ce niveau pour garantir la conformité par rapport à ce qui figure actuellement dans les contrats ? Vous voulez plus de

renseignements par rapport à ce qui est fait au niveau de la conformité contractuelle ? Pouvez-vous développer ?

PRADEEP VERMA

L'ICANN a un site où on peut déposer des plaintes au niveau de l'utilisation malveillante du DNS et je voulais avoir plus d'informations là-dessus et je parle de ce portail en particulier.

KURTIS LINDQVIST

Alors, lorsque vous déposez une plainte, il y a une enquête qui est lancée. C'est comme cela que ça fonctionne. C'est ce que vous vous posez comme question quand vous dites renforcer ?

PRADEEP VERMA

Écoutez, peut-être que je m'explique mal, mais ce portail développé par l'ICANN nous permet de déposer une plainte par rapport à l'utilisation malveillante du DNS et d'autres abus de noms de domaine. Et alors le bureau d'enregistrement ou opérateurs de registre doit agir à ce niveau.

KURTIS LINDQVIST

Quand vous déposez une plainte au sujet de l'ICANN, oui. Nous on assure un suivi avec l'opérateur de registre ou le bureau d'enregistrement. On mène une enquête. Dès qu'on reçoit une plainte, on suit cette plainte avec le bureau d'enregistrement ou l'opérateur de registre et si cette plainte est recevable et

suffisamment justifiée, alors on procède et si cela ne relève pas de la mission de l'ICANN, on indique à l'auteur de la plainte.

NICO CABALLERO

Merci, l'Inde, merci Kurtis. On a une nouvelle question de la Papouasie Nouvelle-Guinée.

RUSSEL WORUBA

Je voulais remercier le CA et en particulier Kurtis de cette réunion. Nous avons eu une réunion le mois dernier des télécommunications du Pacifique. Vous étiez là, Sally, pour nous apporter votre soutien et nous l'avons beaucoup apprécié et nous travaillons sur d'autres réunions ministérielles pour engager l'organisation ICANN et le CA.

Alors, pour revenir à ce processus, par rapport à la transparence, est-ce que vous prévoyez quelque chose de particulier ou est-ce que ce sera pris en considération de manière indépendante ?

CHRIS CHAPMAN

Oui, peut-être que d'autres membres du CA ne sont pas d'accord avec nous, mais je pense que ce que vous dites fait partie des discussions avec la communauté. C'est à dire, qu'est-ce que c'est la transparence et la reddition de comptes. J'espère répondre à votre question. Veut-on revenir au départ, au début de tout ? Que veut dire la reddition de comptes ? Parce que, très franchement, je ne connais aucun membre du CA qui ne soit pas fier de ce qu'il fait.

Ils sont parfaitement conscients des responsabilités des valeurs et de l'importance énorme au niveau international de ce qu'il se passe dans l'écosystème de l'ICANN. Et on ne veut absolument pas retirer de l'importance à la reddition de compte, bien au contraire. On veut la renforcer. Peut-être que la communauté pensera que cette définition de la reddition de compte et ces concepts sont bien beaux, mais peut-être que la communauté, dans toute sa diversité, parviendra à cette conclusion. Mais je pense qu'il y a une grande opportunité ici pour réfléchir à ce que veut dire la reddition de compte dans le contexte de la performance de l'ICANN.

Par exemple, nous sommes sur le point de nous lancer dans la première année du prochain plan stratégique quinquennal qui sera accompagné de plans organisationnels annuels et financiers. Et nous avons un nouveau président et PDG qui a passé 6 mois à faire un dépistage environnemental, une vérification. Et, je dirais à titre personnel qu'il fait un très bon travail et j'ai de très bonnes attentes vis-à-vis de lui.

Ce qui est important ici est d'avoir des résultats au niveau du plan stratégique de manière annuelle et à la fin de la période quinquennal. Et il y a beaucoup de choses dans ce plan, c'est un plan stratégique très éclairé. Et avec le co-président, Maarten Botterman, on a énormément travaillé sur ce plan. Mais la communauté informée a contribué à ce document, un document qui fixe le cap pour l'ICANN pour les 5 prochaines années. C'est essentiel. Et je ne peux penser à une meilleure définition de ce

qu'est la reddition de compte et d'obtenir des résultats par rapport aux objectifs du plan stratégique.

NICO CABALLERO

Merci de cette réponse détaillée, merci Chris, merci la Papouasie Nouvelle-Guinée de votre question. Il y a une main levée, mais nous n'avons plus de temps. Merci encore au CA, merci Chris, Becky, merci à la présidente du CA, merci Kurtis et merci à mes vice-présidents, la Suisse et les Pays-Bas. Nous nous retrouvons à 15 h 30 précise. Profitez bien de la pause café.

[FIN DE TRANSCRIPTION]